BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°28 du 13 juillet 2011

PARTIE PERMANENTE Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°12

ARRÊTÉ N° 3324/DEF/DCSCA

portant dissolution du cercle mixte du 519e régiment du train à La Rochelle (Charente-Maritime).

Du 7 juin 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

ARRÊTÉ N° 3324/DEF/DCSCA portant dissolution du cercle mixte du 519e régiment du train à La Rochelle (Charente-Maritime).

Du 7 juin 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 0 2 0 A

Références:

Code de la défense - partie réglementaire, III. Arrêté n° 503 du 29 mai 2000 (BOC/PA, p. 2919).

Texte modifié:

Arrêté n° 503 du 29 mai 2000 (BOC/PA, p. 2919).

Texte abrogé:

Arrêté n° 515 du 12 septembre 2005 (BOC, 2005, p. 6217.; BOEM 707.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°28 du 13 juillet 2011, texte 12.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6.;

Vu l'arrêté n° 503 du 29 mai 2000 (1) portant changement de dénomination de cercles en 2000,

Arrête:

Art. 1er. Le cercle mixte du 519e régiment du train à La Rochelle (Charente-Maritime) est dissous à compter du 1er juin 2011.

Art. 2. Les avoirs en deniers sont reversés au fonds d'entraide des cercles de l'armée de terre.

Art. 3. Sont abrogés ou supprimés :

- dans le tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 mai 2000 susvisé, la partie relative à la circonscription militaire de défense de Limoges ;
- l'arrêté n° 515 du 12 septembre 2005 portant dissolution du foyer du 519e régiment du train de La Rochelle (Charente-Maritime).
- Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le commissaire général de 2^e classe, directeur central adjoint du service du commissariat des armées,

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

(1) BOC/PA, p. 2919